

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 14 décembre 2015, à 20 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Charles Martel,
Stéphane Hamel,
Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par moi, pour être tenue le lundi 14 décembre 2015, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Présences;
3. Adoption/Projet de règlement numéro 207-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 044-2003;
4. Adoption/Premier projet de règlement numéro 208-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;
5. Avis de motion :
 - Projet de règlement numéro 207-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 044-2003;
 - Projet de règlement numéro 208-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Original signé par
Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :

2015-12-01SE Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet du plan d'urbanisme numéro 207-2015;

QUE le présent projet de règlement numéro 207-2015 aura pour objet de modifier la carte d'affectations du sol numéro WARV-018-40-C01 feuillet 2 de 2 du plan d'urbanisme numéro 044-2003 afin de :

- Prolonger une aire d'affectation commerciale « C » à même une aire d'affectation industrielle « I »;
- Créer une aire d'affectation résidentielle haute densité « R (h) » à même une aire d'affectation industrielle « I ».

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 18 janvier 2016, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-12-02SE Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 208-2015;

QUE le présent projet de règlement numéro 208-2015 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 ainsi que le plan de zonage numéro WARV-018-40-C02 feuillet 2 de 2 du même règlement afin de :

- Créer une zone résidentielle « Rc-9 » et de prolonger la zone commerciale « C-8 » à même la zone industrielle « I-4 »;
- Spécifier les usages autorisés ainsi que les normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments dans la zone résidentielle « Rc-9 ».

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 18 janvier 2016, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :

2015-12-03SE Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la carte d'affectations du sol numéro WARV-018-40-C01 feuillet 2 de 2 du plan d'urbanisme numéro 044-2003 afin de :

- Prolonger une aire d'affectation commerciale « C » à même une aire d'affectation industrielle « I »;
- Créer une aire d'affectation résidentielle haute densité « R (h) » à même une aire d'affectation industrielle « I ».

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 : (SUITE)

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-12-04SE Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 ainsi que le plan de zonage numéro WARV-018-40-C02 feuillet 2 de 2 du même règlement afin de :

- Créer une zone résidentielle « Rc-9 » et de prolonger la zone commerciale « C-8 » à même la zone industrielle « I-4 »;
- Spécifier les usages autorisés ainsi que les normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments dans la zone résidentielle « Rc-9 ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Noëlla Comtois

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-12-05SE À vingt heures cinq, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière